



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE



ECOLE STE THERESE

88 rue du vieux moulin 62840 LAVENTIE

Tel :03/21/27/66/17

stthereselaventie@free.fr



HORAIRES DES CLASSES

- Pour toutes les classes, de la maternelle au CM2 → 8h45 à 12h00 et 13h30 à 16h30
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi.



ACCUEIL DES ELEVES -> de 8h35 à 8h45 et de 13h15 à 13h30 cette année
l'accueil se fera le matin directement dans les classes,



Bien que l'école ne soit pas obligatoire en maternelle, il est important de donner de bonnes habitudes aux enfants dès le début de leur scolarité. Il est demandé aux parents de veiller à respecter ces horaires tout au long de l'année. N'oubliez pas qu'un retard surtout répétitif perturbe l'enfant et la classe.

Seuls les parents de maternelle (TPS/PS et MS,GS) sont autorisés à accompagner leur enfant jusqu'à l'entrée de la classe.



En cas de problème particulier nécessitant un entretien, merci de bien vouloir prendre rendez-vous avec l'enseignant afin de fixer une date qui convienne par l'intermédiaire du cahier de correspondance prévu à cet effet.  Désormais, vous pouvez rencontrer Madame DUHAYON le **Mardi, jour de sa décharge, de préférence sur rendez vous.**



lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les personnes responsables doivent prévenir l'école(le matin même de l'absence), au retour l'enfant présentera un bulletin d'absence avec le motif. Pendant la durée de l'absence il est impératif de venir chercher l'ensemble des documents relatifs au travail effectué en classe (auprès de l'enseignante le soir ou en garderie)

N'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur ou mail





DISCIPLINE



Il est impératif que les parents vérifient et signent l'agenda de l'enfant chaque soir. Il est nécessaire de regarder aussi la pochette de liaison.

En classe, le calme et le silence s'imposent pour un travail efficace et des résultats honorables. Chacun est invité à faire son travail consciencieusement et avec soin ; les leçons doivent être étudiées régulièrement avec l'aide des parents si nécessaire.



SANTE



Signalez rapidement les maladies contagieuses (varicelle, rougeole, oreillons) et surtout les cas de rubéole. Nous rappelons que les médicaments ne seront administrés à l'école qu'avec une ordonnance du médecin et ce de façon exceptionnelle.



SECURITE



Vérifiez que votre enfant n'apporte pas en classe d'objets tels que : Couteau, épingle, bouteille, briquet, cutter ... et de manière générale, tout objet susceptible d'occasionner des blessures ou d'être avalé par les petits.



Présentez à l'avance les personnes susceptibles de venir rechercher votre enfant. En cas d'imprévu informer l'école et dans la mesure du possible par écrit.



« Lacer les chaussures » est à la fois important pour le maintien du pied et la sécurité.



EFFETS PERSONNELS



Eviter le port de bijoux et l'apport de jouets en classe. L'école n'est pas responsable en cas de perte ou de vol. **Pensez à noter le prénom de votre enfant sur ses vêtements.**



Une tenue correcte est exigée (surtout l'été !!)



GOUTERS

Chewing-gum et sucettes sont formellement interdits en classe et sur la cour.

Conformément au plan de lutte contre l'obésité, nous vous proposons une organisation saine et équilibrée.

| Jour de la semaine | goûter |
|--------------------|---|
| Lundi | Pain chocolat |
| Mardi | Fruits frais (pomme, kiwi, orange : fruits de saison) |
| Jeudi | Pain chocolat |
| Vendredi | Fruits frais (pomme, kiwi, orange : fruits de saison) |

Le goûter de la garderie est à votre charge



CHANGEMENTS

Signalez par écrit ou mail tout changement (adresse, téléphone, situation familiale, profession....)



SORTIE DES CLASSES

Les enfants du primaire s'avancent jusqu'au portail et attendent que la personne de surveillance ait vu la ou les personnes les reprenant.

les parents des maternelles sont autorisés à venir chercher les enfants dans la classe.



DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

Les rendez-vous chez les spécialistes sont à prendre en dehors des temps scolaires (orthophonistes ...). Dans la mesure du possible.

Toute absence exceptionnelle doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de la Directrice et de M. l'inspecteur d'académie huit jours avant la date prévue (cf :loi d'obligation scolaire). Le travail réalisé pendant les absences en dehors des temps de vacances sera à rattraper. Les familles concernées devront faire les démarches nécessaires pour se procurer les documents auprès des camarades des enfants.



CANTINE

Les enfants qui mangent à la cantine de façon occasionnelle doivent impérativement donner le ticket de réservation la veille du jour de la prise du repas, pour une question d'organisation merci de respecter cette consigne.



GARDERIE

↳ matin : 7h00-8h30 //// ↳ soir : 16h30-18h30 *précises*

Merci de respecter ces horaires. Les cartes de garderie sont à retirer auprès de Caroline.

↳ Il est préférable de fournir à votre enfant un goûter (fruits, ...) et une boisson.



SANCTIONS

↳ Toute infraction (dégâts matériels, impolitesse, refus d'obéissance, mauvais esprit, vol, violence, perturbation des cours, non respect..) sera sanctionnée par une punition, un avertissement. Au sein de la classe, un règlement est mis en place (voir la carte du comportement)

↳ Le conseil de discipline peut décider de l'exclusion d'un élève qui aurait commis une faute grave.



SPORTS Le jeudi après midi

↳ Maternelle : L'enseignante veillera à vous indiquer la tenue adaptée.

↳ Primaire : Les élèves sont tenus d'avoir dans un sac marqué à leur nom, une paire de baskets, une paire de chaussettes, un tee-shirt, short ou survêtement.

- Les élèves qui n'auront pas leur tenue de sport ne pourront pas participer aux activités sportives.

Signature de l'élève :

Signature des parents :